

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2021-65 : Marché de travaux _ Accueil d'une activité logistique au sein de l'Espace Germain Aubert à Valréas (84600) _ Lot 3 : Ecrans de Cantonnement _ Avenant n°1 en moins-value

Vu l'article L. 5211- 10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-50 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Président, l'autorisant notamment, pour la durée de son mandat, à *prendre toute décision, lorsque les crédits sont ouverts au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, la signature et le règlement des marchés publics, accords-cadres et conventions ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants,*

Vu les statuts de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan,

CONSIDERANT l'opération portant sur la réhabilitation de 4 000 m² au sein de l'ancien plateau industriel du bâtiment dit « Tiro Clas », aujourd'hui Espace Germain Aubert, sis, 17A rue de Tourville à Valréas (84600), pour l'accueil d'une entreprise ayant besoin d'une surface logistique importante non loin de l'implantation de ses chaînes de production,

CONSIDERANT que par décision n°2020-119 du 21 décembre 2020, le marché relatif à l'accueil d'une activité logistique au sein de l'Espace Germain Aubert à Valréas (84600) - Lot 3 : Ecrans de cantonnement, a été attribué à l'entreprise DUFOUR, sise ZA les Laurons à Nyons (26110), étant précisé que l'offre retenue s'établit à 15 033.90 euros HT, soit 18 040.68 euros TTC.

CONSIDERANT que suite à l'évolution du projet, à la validation du bureau de contrôle et suite à la demande de la Maîtrise d'ouvrage de suppression d'une partie des écrans de cantonnement longitudinaux (-62ml), il convient d'acter la diminution du montant initial du marché,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER l'avenant n°1 en moins-value au marché relatif à l'accueil d'une activité logistique au sein de l'Espace Germain Aubert à Valréas (84600) - Lot 3 : Ecrans de cantonnement, confié à l'entreprise DUFOUR, sise ZA les Laurons à Nyons (26110).

Article 2 : DE PRECISER que cet avenant est justifié par la suppression d'une partie des écrans de cantonnement longitudinaux (-62ml), ce qui entraîne une diminution de la prestation initiale du marché d'un montant total de : 3 379,00 € HT.

Ainsi, le montant de l'avenant s'établit à :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : -3 379,00 €
- Montant TTC : -4 054,80€
- % d'écart introduit par l'avenant : -22,48%

Ce qui porte le nouveau montant du marché public à :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 11 654,90€
- Montant TTC : 13 985,88€.

Envoyé en préfecture le 20/05/2021

Reçu en préfecture le 20/05/2021

Affiché le 20/05/2021

ID : 084-200040681-20210517-DP_2021_65-DE



Article 3 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 4 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 17 mai 2021

Le Président,
Patrick ADRIEN

